

Révision globale du SRHH

- Enjeux de la révision globale :
 - anticiper l'échéance du SRHH (fin 2023)
 - réévaluer les objectifs, d'intégrer les nouveaux enjeux, mais aussi de retravailler le format du schéma pour le rendre plus lisible et en faciliter la diffusion et l'appropriation par les acteurs

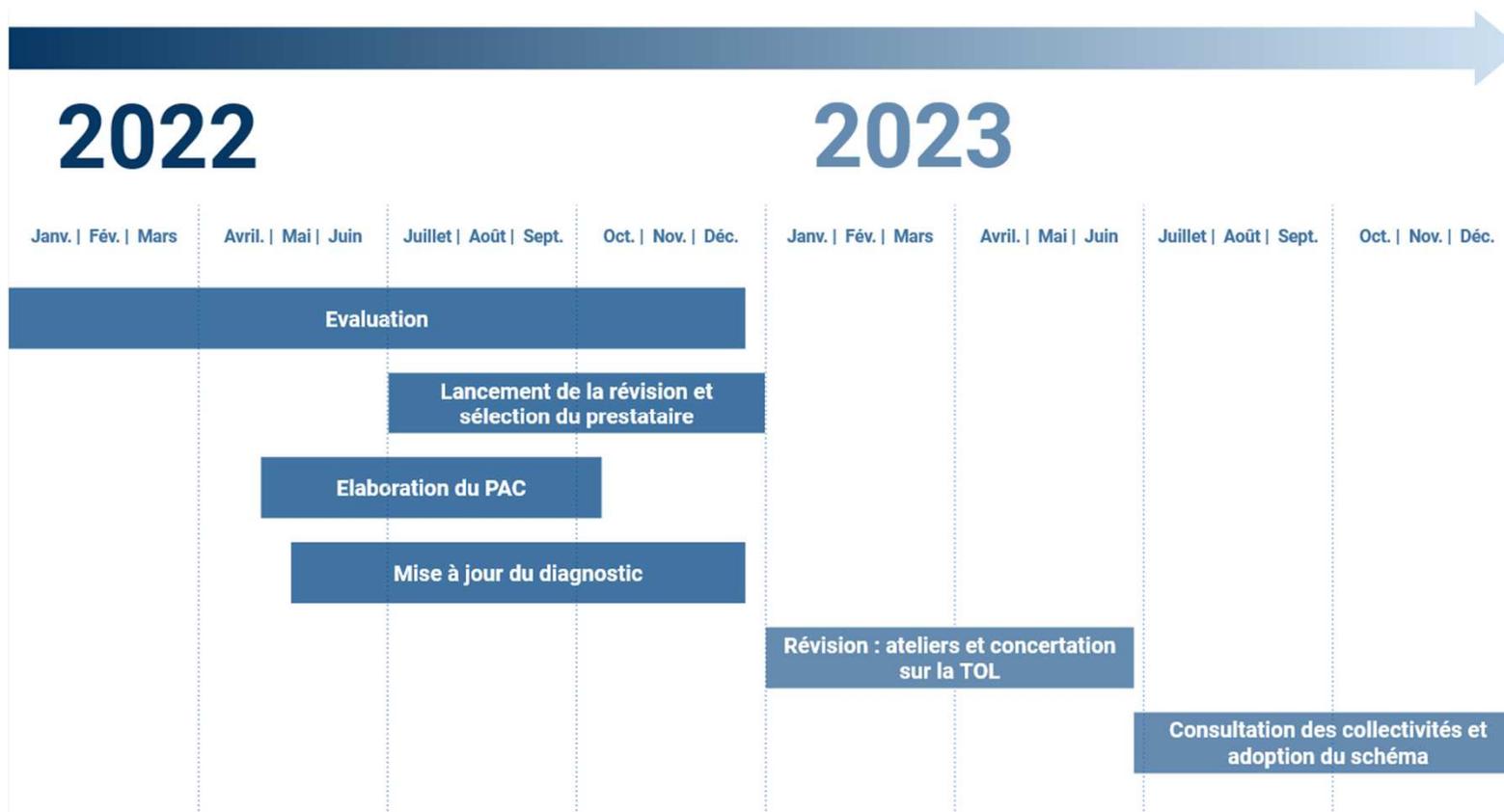
- Les grandes étapes d'ici à fin 2023 :
 - **Prescription de la révision**
 - Transmission du Porter à connaissance de l'État aux membres du CRHH
 - Mise à jour du diagnostic
 - Evaluation
 - Travaux de la révision
 - Consultation des collectivités (3 mois)

Révision globale du SRHH

- Appel à contribution des membres du CRHH au diagnostic
 - avant le **31/10/2022**, à l'adresse suivante : srhh-idf.soee.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

- Modalités de la révision :
 - ✓ Le **Bureau** du CRHH valide la méthodologie, suit les travaux et supervise la rédaction (par délégation du CRHH et en son nom)
 - ✓ Un **prestataire**, sélectionné et co-financé par la Région et l'État, coordonne la révision et rédige le nouveau schéma
 - ✓ Des **ateliers thématiques** sont organisés avec les membres du CRHH, les services de l'Etat, des experts extérieurs, et animés par des rapporteurs (nommés au sein du Bureau)
 - ✓ Une **concertation** avec les élus est menée en parallèle des ateliers sur la fixation des objectifs de production de logements libres et sociaux

Calendrier prévisionnel de la révision du SRHH





**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avis sur le projet d'engager la révision du Schéma régional de l'Habitat et
de l'Hébergement et de déléguer au bureau du CRHH son suivi**